



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE



IFSI Valentine Labbé  
LA MADELEINE



## AUX ÉTUDIANTS INFIRMIERS DES PROMOTIONS 2019-2020

### NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'INDEMNISATION DES FRAIS DE STAGES ET DE DÉPLACEMENTS



**IMPORTANT**

**VIREMENT COLLECTIF** : Les indemnités sont payées uniquement si tous les étudiants d'une même promotion ont remis les documents demandés à l'inscription et après chaque période de stage

### DOCUMENTS À FOURNIR APRÈS CHAQUE STAGE

---

#### POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

- La feuille de contrôle des heures effectuées en stage  
Elle vous sera remise avant chaque période par Madame MATHIEU, Responsable des stages
- La demande d'indemnisation  
Ce document vous sera transmis sur votre messagerie étudiante  
Il devra être complété et signé (toutes les colonnes devront être correctement renseignées)

#### POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Copie de la carte d'abonnement
- Les factures d'achats des titres de transports hebdomadaires/mensuels sur lesquels doivent figurer le n° de la carte d'abonnement et le montant

#### POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT UN VÉHICULE

Il vous appartient de vérifier les dates de validité de l'assurance et de fournir la nouvelle attestation dès réception.

Il vous appartient, en cas de changement de véhicule en cours d'année scolaire, de fournir les documents relatifs au nouveau véhicule :

- Carte grise
- Assurance
- Nouvelle demande d'autorisation d'utilisation du véhicule

VOUS POURREZ RETROUVER LES IMPRIMÉS EN LIGNE SUR LE SITE « IFSI-IFAS-VALENTINE-LABBE.FR »

- Règlement sur les indemnités
- Demande d'autorisation d'utilisation du véhicule
- Demande d'indemnisation
- Fiche RIB